

STAGE DECOUVERTE

PROGRAMME 2024 - 2025

DÉVELOPPER SON EXPRESSION VISUO GESTUELLE



IRIS

Langue des Signes



L'ASSOCIATION IRIS

A partir de la reconnaissance de la Langue des Signes (LSF) comme langue naturelle des sourds, l'association a pour but de développer des activités qui contribuent à la promotion de la LSF.

Au fil des années, IRIS a su réunir et fidéliser des partenaires représentatifs autour de projets liés à l'éducation, à la recherche et à la pédagogie en langue des signes.

Aujourd'hui, notre association s'inscrit durablement dans la poursuite de ce projet global avec l'intention de mettre ses compétences et son expertise au service de cette langue.

Proposer de nouveaux services, élaborer des projets innovants, répondre à chacune de vos perspectives, voilà ce à quoi nous nous employons, tout en restant attachés à nos principes éducatifs et aux valeurs défendues par notre association.

L'Institut de Recherche et d'Innovation en langue des Signes (IRIS) propose :

- Des formations générales pour tous
- Des formations spécifiques pour les professionnels de l'éducation à la pédagogie dans un dispositif d'enseignement en LSF
- Des formations au sein d'entreprise qui répondent à des besoins spécifiques
- Des actions de sensibilisation à la surdité, à la LSF et de valorisation par la LSF
- Des actions d'information sur la LSF et sur le monde des sourds

IRIS c'est aussi une équipe de formateurs dynamiques et expérimentés

Nos formateurs sourds enseignent depuis plusieurs années et possèdent tous des diplômes universitaires requis pour enseigner la LSF auprès d'un public entendant. Ils interviennent également en entreprise et en milieu scolaire et universitaire

Loi du 11 février 2005 : Loi pour l'égalité des droits et des chances

La loi du 11 février 2005 qui reconnaît la LSF comme une langue à part entière et prône l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, a eu un double impact : elle a permis l'émancipation des sourds grâce à la reconnaissance de leur langue et leur a ouvert un plus grand accès à la culture. Cela ayant pour répercussion logique une forte **croissance de la demande en terme de médiation culturelle en LSF.**

Les règles d'accessibilité dans les lieux publics génèrent une demande croissante sur le marché du travail lié à la population sourde. Une personne diplômée dans sa discipline et qui possède un niveau suffisant de langue des signes augmente considérablement les opportunités d'accès à l'emploi. Sur les 400 000 à 500 000 sourds recensés en France, 200 000 personnes utilisent la langue des signes pour communiquer.

LE STAGE DECOUVERTE

Objectifs :

- Découvrir la culture sourde et sa langue
- Acquérir quelques notions de base

Prérequis :

- Maîtrise de la langue française écrite et parlée (niveau V au minimum)

Public concerné :

- Sourds et parents d'enfants sourds
- Professionnels travaillant auprès de sourds
- Personnels des administrations et autres accueillant un public sourd
- Toute personne intéressée par l'apprentissage et la découverte d'une autre langue.

Durée :

- Hebdomadaire : 30 heures (= 1 module)
- Globale : 30 heures

Horaires :

- Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, vendredi de 9h00 à 13h00
- Semaine de 4 jours (comprenant un jour férié) : de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 16h45

Sessions :

2 sessions de formations sur 2023-2024 :

- Session 1 : du 23/10/23 au 27/10/23
- Session 2 : du 08/04/24 au 12/04/24

TARIFS

Tarif :

	TAUX HORAIRE	COÛT DE LA SESSION (30 H)
TARIF UNIQUE	4,90 €	147 €

Financement :

Nous vous conseillons d'entamer vos démarches administratives au minimum 6 mois avant l'entrée en formation. L'effectif étant limité et pour pouvoir garantir votre place sur la session de formation que vous avez choisie, nous vous conseillons d'informer régulièrement notre service administratif de l'avancement de votre dossier.

Nous pouvons procéder à votre pré-inscription sous réserve d'un accord de principe de l'organisme financeur. Toutefois, sans réponse de votre part 6 semaines avant le démarrage de la formation votre dossier sera classé et suite et votre pré inscription annulée.

Fiche d'inscription

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Profession :

Je m'inscris au(x) module(s) suivants : cocher les cases correspondantes

<u>Session de Novembre</u>	<u>Session d'Avril</u>
<input type="checkbox"/> Du au	<input type="checkbox"/> Du au

Financement de ma formation : suivant grille tarifaire (page 4)

A titre individuel : Coût global : €

Adhésion : 18 €

Acompte versé : €

Solde à payer : €

J'ai pris connaissance des conditions générales détaillées en page 6 et les accepte toutes.

Je joins tous les documents demandés mentionnés dans les conditions générales d'inscription. J'ai bien noté que je devrai verser le solde le jour de mon entrée en formation.

Fait à, le

Signature :

Condition générales d'inscription :

La date limite d'inscription : 6 semaines avant le démarrage de la session de formation. Effectif limité à 12 personnes par session de formation.

Si votre inscription est retenue (dans la limite des places disponibles), vous recevrez une confirmation d'inscription au plus tard 10 jours précédent votre entrée en formation.

Pour vous inscrire, faites-nous parvenir :

- Le bulletin d'inscription complété, signé et accompagné des pièces demandées
- Un chèque d'adhésion de 18 €
- Un chèque d'acompte correspondant à 1/3 du coût pédagogique total de votre formation ou la convention simplifiée dûment complétée par votre employeur uniquement dans le cadre d'une formation financée par votre entreprise.
- Une enveloppe timbrée libellée à votre nom et adresse
- 2 timbres postaux au tarif en vigueur (tarif économique possible)
- 2 photos d'identité au format standard (obligatoire)

Les chèques sont à établir au nom d'IRIS. Merci de noter que l'adhésion et l'acompte ne seront encaissés que le jour de votre entrée en formation.

Annulation :

Toute annulation ou report d'inscription doit nous parvenir par écrit au plus tard 2 semaines avant le début du stage. A cette condition, le montant de l'inscription versé sera intégralement remboursé ou avec l'accord du stagiaire reporté sur une autre date. Sauf cas de force majeure, en cas d'annulation par le stagiaire moins de 2 semaines avant le début du stage, IRIS facturera un dédit de 30% du coût pédagogique de la formation. Si l'annulation intervient le jour de l'entrée en formation, IRIS facturera le stage dans sa totalité.

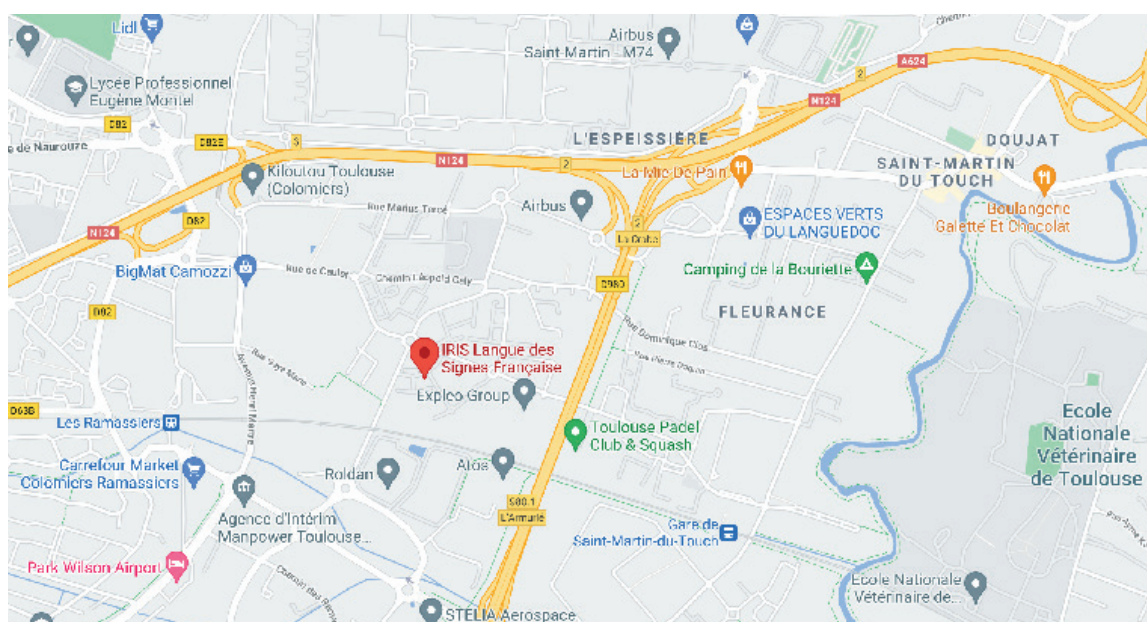
Important : toute formation commencée et interrompue par le stagiaire est due dans son intégralité.

Dans l'éventualité où l'effectif minimal ne serait pas atteint, IRIS se réserve le droit d'ajourner ou d'annuler la formation avec un préavis de 8 jours avant le début du stage. L'acompte versé sera alors intégralement remboursé ou en accord avec les parties intéressées conservé pour une autre date.

Une attestation de formation est délivrée à l'issue de chaque stage effectué.



IRIS Langue des Signes



IRIS - Service Formation

4 rue Emmanuel Arin - 31300 TOULOUSE - Bât D21 - B2 Pythagore



Contact

09 67 00 93 78

les.iris@wanadoo.fr



irislsf31



Permanences téléphoniques

Lundi - Mardi - Mercredi :

9h - 12h et 13h30 - 16h30

Judi : 9h - 12h

Vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 15h

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à aller : www.iris-lsf.com

N°SIRET : 515 069 797 0030 - N°APE : 8559 A - Activité enregistrée sous le n° 73 31 05622 31

Numéro de déclaration d'activité auprès de la préfecture de la région Midi-Pyrénées 73 31 05622 31 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat
Organisme référencé Datadock - Label Certifié Région - Référence CNEFOP éligible au CPF